



**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2011**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 21 mars 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Madame Mauricette CHATILLON, Maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mme Chantal DE AMORIN et M. Hubert THURA, excusés et ayant donné procuration, et M. Philippe VAGINET, absent.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 février 2011

Le compte rendu du conseil municipal du 17 février 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Gilbert BRINGER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

3 - Approbation des Comptes de Gestion 2010

Monsieur Joël DEMULE, adjoint chargé des finances, présente les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes (Assainissement, Logements et Locaux commerciaux) pour l'exercice 2010. Ces documents, établis par le trésorier municipal retracent les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisés au cours de l'exercice budgétaire clos. Ils concordent exactement avec les Comptes Administratifs 2010 établis par l'ordonnateur. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces Comptes de Gestion.

4 - Présentation et vote des Comptes Administratifs 2010

Monsieur Joël DEMULE présente les différents Comptes Administratifs 2010 qui s'établissent comme suit :

⇒ **Commune :**

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 148 339.74

- Recettes : 1 598 228.52€, soit un excédent de 449 888.78 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses : 918 454.61 €

- Recettes : 615 879.50 €, soit un déficit de 302 575.11 €

Le résultat global de clôture au 31 décembre 2010 présente un excédent de 147 313.67 €.

⇒ **Assainissement** :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 74 562.77 €
- Recettes : 144 742.41 €, soit un excédent de 70 179.84 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 528 935.57 €
- Recettes : 1 610 937.89 €, soit un déficit de 82 002.32 €

Le résultat global de clôture au 31 décembre 2010 laisse apparaître un excédent de 152 182.16 €.

⇒ **Logements** :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 24 819.46
- Recettes : 49 939.91 € soit un excédent de 25 120.45 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses : 38 495.25 €
- Recettes : 14 642.00 €, soit un déficit de 23 853.25 €

Le résultat global de clôture au 31 décembre 2010 laisse apparaître un excédent de 1 267.20 €

⇒ **Locaux commerciaux**

- Section Fonctionnement :

- Dépenses : 9 139.96 €
- Recettes : 46 745.37 €, soit un excédent de 37 605.41 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses : 119 459.08 €
- Recettes : 18 067.00 €, soit un déficit de 101 392.08 €

Le résultat global de clôture au 31 décembre 2010 laisse apparaître un déficit de 63 786.67 €.

Les Comptes Administratifs de la Commune et des budgets annexes : Assainissement, Logements et Locaux commerciaux pour l'exercice 2010 Ainsi présentés, sont approuvés à l'unanimité (le maire ne participe pas au vote).

Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal procède à l'unanimité à l'affectation des résultats de l'exercice 2010 sur les budgets 2011 (le maire ne participe pas au vote).

5 - Présentation et vote des Budgets Primitifs 2011

Monsieur Joël DEMULE rappelle la réunion du 12 mars au cours de laquelle le projet de budget 2011 a été débattu avec les membres du Conseil Municipal. Il présente les différents budgets s'établissant comme suit :

⇒ **Commune**

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 1 585 600 €
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 912 800 €

Ce budget ainsi présenté est voté par chapitre à l'unanimité.

- Vote des 3 taxes :

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les taux des 3 taxes comme suit : Taxe d'Habitation à 11,54 %, Taxe Foncier bâti à 22.26 %, Taxe Foncier non bâti à 47.22 %, soit une augmentation de 2,5 % par rapport 2010.

- Vote des subventions :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations (les élus, membres du bureau d'associations fontenoises ne prennent pas part au vote).

⇒ Assainissement (Budget hors taxes)

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 210 000 € HT.
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 803 300 € HT.

Ce budget ainsi présenté est voté à l'unanimité par chapitre.

⇒ Budget annexe Logements

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 44 846 €
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 48 700 €

Ce budget ainsi présenté est voté à l'unanimité par chapitre.

⇒ Budget annexe Locaux commerciaux (Budget hors taxes)

- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 18 100 €.
- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 109 193 €

Ce budget ainsi présenté est voté à l'unanimité par chapitre.

6 - Projet de convention entre la commune et la SAUR pour la mise en place d'équipements de télérelève

Madame Hélène BOS rappelle que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Nord a confié à la SAUR l'exploitation de son service de distribution publique d'eau potable par contrat d'affermage. Dans le cadre de l'exécution de cette mission, la SAUR est chargée périodiquement de relever les consommations aux compteurs d'eau. A cet effet, et afin d'améliorer le service rendu, cette société est tenue de procéder à la mise en place d'équipements de télérelève.

Cette nouvelle technique permet notamment d'améliorer le service au client en supprimant la contrainte du rendez-vous physique pour la relève du compteur, et permet d'établir une facture sur la consommation réelle.

Dans ce but la SAUR doit installer des équipements techniques dans le clocher de l'église. Madame BOS présente le projet de convention définissant les modalités de mise en place de ces équipements. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

7 - Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal

Dans le cadre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal initié par le Conseil Général, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 7 226 € au titre de la répartition 2011 pour la réalisation de travaux de voirie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 - Questions diverses

Madame le Maire communique l'ordre du jour du conseil communautaire du Grand Chalon du 24 février 2011.

Madame le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de la part des enfants de l'école élémentaire partis en classe de neige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45. Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 4 mai 2011 à 20 h 30.

Mauricette CHATILLON
Maire

